

Cachet d'entrée sur le territoire

Par John Pratt, le 10/07/2018 à 11:56

Bonjour,

Je vous remercie de votre aide sur ce cas un peu particulier qui concerne mon épouse. Je suis Français, elle est Salvadorienne et est arrivée en France il y a 16 mois de façon légale (cachet d'entrée dans l'espace schengen par l'Allemagne). Depuis, nous vivons sous le même toit et avons accumulé les preuves de vie communes. Nous nous sommes Pacsés il y a 4 mois et nous venons de nous marier. Nous allons déposer le plus vite possible un dossier pour obtenir un titre de sejour en tant que conjoit de français. Nous avons toutes les pièces, tout me semble ok.

Seul un détail me fait peur. Peu après son arrivée, nous avons passé un week end en Andorre qui n'est pas dans Schengen, en passant par l'espagne. Elle a un cachet de sortie de l'espagne (schengen donc). Au retour, personne à la douane, nous sommes retournés en France, elle n'a pas de nouveaux tampons d'entrée sur le territoire.

Pensez vous que la Préfecture ou nous vivons(de Haute savoie) puisse retoquer la demande de titre de séjour sur ce simple fait?

Merci

john